

Association nationale des retraités fédéraux

Promotion de l'intégration et de la qualité de vie des aînés

Mémoire de l'Association nationale des retraités fédéraux présenté au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées de la Chambre des communes

Oui nous sommes

L'Association nationale des retraités fédéraux est la plus importante organisation nationale de défense des intérêts des membres actifs et retraités de la fonction publique fédérale, de leurs partenaires et survivants, des Forces armées canadiennes, de la GRC et des juges à la retraite nommés par le gouvernement fédéral.

Au nom de ses 180 000 membres, dont plus de 60 000 anciens combattants et leurs familles, l'Association nationale des retraités fédéraux préconise des améliorations à la sécurité financière, à la santé et au bien-être de ses membres et de tous les Canadiens depuis plus de 50 ans.

Nous sommes heureux d'avoir l'occasion d'aider le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées de la Chambre des communes dans son étude, *Promotion de l'intégration et de la qualité de vie des aînés canadiens* et l'accent qui y est mis sur l'augmentation de la sécurité du revenu pour les aînés vulnérables, la qualité de vie et l'égalité pour tous les aînés et l'élaboration d'une stratégie nationale pour les aînés.

Nous sommes également reconnaissants à M. Marc Serré, député de Nickel Belt, pour sa motion adoptée par le Parlement en mai 2017 et qui a débouché sur cette étude. Nous croyons que la motion de M. Serré et l'étude du Comité constitueront des étapes majeures dans la création d'une stratégie nationale des aînés dont le besoin se fait grandement sentir et qui permettra d'améliorer les conditions de vie de nos membres, des aînés et de tous les Canadiens.

Nous ajouterions que les progrès en matière de sécurité de la retraite, de logement abordable et de services sociaux et de santé pour les aînés favoriseront également la productivité, la croissance économique et la compétitivité du Canada.

Introduction

Il y a maintenant plus d'aînés au Canada que d'enfants. Et il est évident que ce groupe démographique en croissance rapide transforme le visage de la société canadienne et ajoute de nouveaux défis aux politiques publiques à tous les niveaux de gouvernement.

Grâce aux progrès de la médecine, l'espérance de vie moyenne au Canada a augmenté de 30 ans au cours du dernier siècle, ce qui a entraîné des changements stupéfiants dans nos données de recensement.

Le nombre de personnes âgées au Canada a bondi de 20 % depuis 2011, lorsque les premiers membres de la génération du baby-boom ont commencé à atteindre l'âge normal de la retraite, soit 65 ans.

Au recensement de 2016, le nombre de Canadiens de plus de 85 ans avait augmenté de 19 % et ceux de plus de 100 ans, de 41 %.

D'ici 2031, on s'attend à ce que près du quart (23 %) de la population canadienne soit âgée de plus de 65 ans – chose que l'on n'aurait jamais imaginée lorsque la loi donnant effet à notre régime de santé publique a pris effet en 1968 et que l'âge médian des Canadiens était de 27 ans, comparativement à 40 ans en 2016.

La proportion de personnes âgées au Canada pourrait, à terme, égaler le niveau actuellement observé au Japon, qui compte la population la plus âgée sur Terre. Le ministère des Finances Canada a émis l'avertissement que notre population vieillissante accentuera la pression qu'exercent les coûts sociaux et de santé plus élevés sur les finances publiques.

Les personnes âgées représentent déjà près de la moitié des coûts de la santé au Canada, même si beaucoup de Canadiens âgés mènent une vie plus saine et plus active qu'auparavant.

Les gens n'ont pas de plus grands besoins en matière de santé et de services sociaux simplement parce qu'ils sont plus âgés. Cependant, les personnes âgées sont plus susceptibles de souffrir de problèmes chroniques complexes qui imposent des exigences accrues aux soins de santé et aux services sociaux.

Les maladies chroniques représentent une proportion importante des sommes consacrées aux soins de santé. Par exemple, les personnes de 85 ans et plus qui ne souffrent pas de maladie chronique utilisent la moitié moins de services de santé que les personnes âgées de 65 à 74 ans qui souffrent de trois maladies chroniques ou plus comme le diabète, l'hypertension ou les maladies cardiaques. Les 24 % des aînés ayant au moins trois maladies chroniques représentent 40 % de l'ensemble des soins de santé chez les aînés.

Il est donc dans l'intérêt de tous les Canadiens de favoriser des modes de vie actifs, sains et économiquement stables, assortis de soins de santé publics et universels adéquats, pour cette cohorte grandissante.

Dans un contexte plus large, la plupart de nos politiques ont été conçues à une époque où l'on pensait que la retraite était quelque chose qui se produisait vers la fin de la vie. Aujourd'hui, avec une espérance de vie moyenne de plus de 80 ans au Canada, les médecins croient que les Canadiens qui atteignent l'âge de 65 ans sans complications majeures peuvent s'attendre à vivre 20 années de plus, dont 17 en bonne santé.

Manifestement, la retraite des Canadiens devient quelque chose de très différent et les perceptions de l'âge évoluent en conséquence. C'est pourquoi les travaux de ce comité sont si importants et que son étude constitue une occasion tout autant qu'un défi.

Pour citer le D^r Samir Sinha, chef de la gériatrie à l'hôpital Mount Sinaï à Toronto : « Le vieillissement n'est pas une maladie. C'est un triomphe. »

Action sur une stratégie nationale pour les aînés

Les retraités fédéraux appuient depuis longtemps une stratégie nationale pour les aînés axée sur les soins à domicile, le logement et la vie communautaire. Une telle stratégie servirait de modèle

pour un continuum intégré de soins afin de répondre aux besoins d'une population croissante de personnes âgées et de soutenir une économie robuste à travers les générations.

Et nous ne sommes pas les seuls : selon un sondage réalisé pour l'Association médicale canadienne en 2014, neuf Canadiens sur dix croient que le Canada a besoin d'une stratégie nationale pour les aînés.

Toute personne qui n'en est pas convaincue pourrait trouver intéressante une visite rapide de n'importe quel hôpital canadien. Elle constaterait probablement que jusqu'à 15 % des lits sont occupés par des patients âgés qui n'ont plus besoin de soins aigus, mais qui n'ont aucun endroit où aller en raison de longues listes d'attente pour des lits de longue durée ou d'un manque de services à domicile.

L'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) estime que, chaque jour, 5 200 des 70 000 lits d'hôpitaux au Canada, soit 14 %, sont occupés par ce que l'on appelle les patients d'autres niveaux de soins (ANS).

La demande d'ANS dans le réseau est la principale raison pour laquelle les longues listes d'attente sont devenues un problème chronique dans la médecine canadienne. Certains médecins croient que les soins de santé publics au Canada ne survivront pas à moins que les soins aux aînés ne soient repensés de manière intelligente.

Les hôpitaux canadiens font de plus en plus appel à ce que l'on appelle l'engorgement total, une situation dans laquelle tous les lits sont comblés. Les chirurgies électives sont annulées. Les patients en situation d'urgence ne peuvent pas être admis dans les lits à l'étage. Dans certains cas, des ambulances ont été refusées.

Le D^r Chris Simpson, ancien président de l'Association médicale canadienne (AMC), a décrit les ANS comme un euphémisme de l'effondrement du système. « Notre système a été négligé. Nos professionnels de la santé l'ont maintenu à flot », a-t-il déclaré dans un discours prononcé devant le Canadian Club en novembre 2014. « Mais de plus en plus, les échecs spectaculaires du système comme les engorgements deviennent la norme. »

Mais les soins de santé au Canada ne doivent pas rester dans cet état. En deux décennies, le Danemark a fermé des milliers de lits d'hôpitaux et a même évité d'ajouter de nouveaux lits de soins de longue durée en investissant stratégiquement dans les services à domicile et communautaires.

Une stratégie canadienne solide qui aborde les déterminants sociaux de la santé, notamment l'accès aux soins préventifs et primaires, y compris le soutien à domicile, le soutien aux proches aidants et l'accès aux soins palliatifs, est la voie à suivre.

Le rôle des proches aidants

La recherche et l'expérience ont montré depuis longtemps que <u>les déterminants sociaux de la santé</u>, y compris l'accès à des logements abordables et adéquats, la sécurité du revenu de retraite, les soins à domicile et les soins de longue durée, aident les aînés à continuer de participer activement et de manière autonome à l'économie. Mais les lacunes dans les politiques sociales du Canada sont en train de devenir des obstacles à l'autonomie des aînés et au rôle essentiel qu'ils jouent dans des collectivités et des économies dynamiques et en santé.

Ces lacunes augmentent les pressions et les demandes qui pèsent sur les proches aidants et affectent la productivité nationale – pierre angulaire d'une économie solide. Le <u>Conference Board du Canada</u> estime que le coût annuel de la perte de productivité est de 1,3 milliard de dollars pour les employeurs canadiens en raison des besoins en matière de soins des personnes âgées qui ne sont pas comblés par le système de santé.

Les femmes sont touchées de façon disproportionnée par les lacunes dans les soins aux personnes âgées. Malgré leur présence significative sur le marché du travail, elles sont plus susceptibles d'offrir des soins familiaux, de subir des répercussions sur leur carrière (comme des occasions et des revenus perdus) et leurs obligations familiales risquent davantage d'affecter leur employeur.

Plus de 35 % de la main-d'œuvre du Canada fournit des <u>soins informels</u>, <u>non rémunérés aux personnes âgées</u> jusqu'à 30 heures ou plus par semaine, tout en les conciliant avec leurs responsabilités professionnelles. La plupart des aidants familiaux ont 45 ans ou plus et sont encore sur le marché du travail. Continuer de compter sur les aidants non rémunérés pour fournir des soins aux aînés – alors que notre population vieillit – n'est pas la solution visionnaire que recherchent les personnes âgées, les familles ou les entreprises canadiennes.

Les mesures prises récemment par ce gouvernement sont positives, comme le financement de 6 milliards de dollars sur 10 ans pour les soins à domicile, les soins palliatifs et les besoins des proches aidants dans les ententes bilatérales sur la santé entre les gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux. Des principes clairs pour l'utilisation de ce financement sont nécessaires et feront en sorte que les ressources pour les proches aidants sont incluses dans ces investissements.

Comme les Canadiens <u>consacrent 33 milliards de dollars par année</u> en coûts directs et indirects pour la prise en charge de leurs parents vieillissants, le financement et la vision de cette priorité ne peuvent pas s'arrêter là.

Les contributions des proches aidants et leur importance devraient être reconnues. Le gouvernement devrait améliorer la sensibilisation au crédit d'impôt pour les aidants naturels et le modifier pour en faire un crédit d'impôt remboursable pour les aidants.

L'investissement stratégique et l'innovation dans les soins à domicile et le soutien à domicile aideront également à répondre aux besoins des proches aidants et des aînés.

Innovation dans les modèles de soins et leur prestation

Nous associons souvent les soins à domicile aux soins de santé, mais l'autonomie des aînés est multidimensionnelle et comprend l'accès à des services non médicaux tels que l'entretien ménager, la préparation des repas, le transport pour les rendez-vous et/ou les activités sociales, le déneigement et bien d'autres, comme le mieux-être et les occasions de voyager. Cela représente des occasions uniques pour les entreprises canadiennes. Des mesures visant à soutenir les entreprises dans les activités, les produits et les services liés à la démographie des aînés nous aideront tous à récolter les fruits – financiers et autres – et à stimuler l'économie.

Nous pouvons également nous tourner vers plusieurs pays qui ont réussi à s'attaquer aux déterminants sociaux de la santé et à connaître de meilleurs résultats en matière de santé et <u>de meilleures économies</u>. En <u>Suède</u>, par exemple, les services de soins aux personnes âgées font partie de l'infrastructure sociale et répondent aux besoins des personnes qui en ont besoin, ainsi que des familles qui offrent des soins. Bien que la causalité ne soit pas certaine, une corrélation significative est probablement à l'œuvre.

Le Canada a son propre exemple dans le cadre du Programme pour l'autonomie des anciens combattants, administré par Anciens Combattants Canada et coordonné pour les anciens combattants des provinces et des territoires. Le Programme pour l'autonomie des anciens combattants offre une aide financière aux anciens combattants et à leurs survivants pour répondre à certains besoins en matière de soins à domicile et de soutien. La subvention Nouveaux Horizons pour les aînés offre également du financement pour des projets communautaires axés sur les aînés.

Au Canada, il y a eu des expériences réussies dans les soins à domicile qui peuvent et doivent être reproduites. Il y a une dizaine d'années, la ville de Deep River, en Ontario, a mis en place un système basé sur un modèle australien d'utilisation de l'établissement principal de soins de longue durée comme carrefour de services afin que davantage d'aînés puissent continuer à vivre chez eux. Les services vont d'une navette pour un week-end de magasinage au centre-ville aux massages et à la physiothérapie. L'Association des foyers de soins du Nouveau-Brunswick présente un projet pilote basé sur ce modèle dans deux collectivités du nord de la province dans le but de l'étendre à l'échelle de la province.

D'autres régions du Canada ont coordonné leurs services paramédicaux pour fournir des services de dépistage à domicile, de vérification du bien-être et d'aiguillage pour les aînés, en particulier ceux qui sont vulnérables et qui habitent en milieu rural; malheureusement, certains de ces programmes ont été réduits ou comprimés en raison des pressions financières sur les budgets de soins de santé provinciaux.

Les soins de santé subissent une révolution numérique, ce qui rendra les soins à domicile plus viables pour un plus grand nombre de personnes âgées. Par exemple, les personnes âgées souffrant d'hypertension peuvent maintenant porter au bras un appareil qui avertira un téléphone intelligent lorsqu'une certaine tension artérielle est atteinte, ou lorsque l'aîné a d'autres difficultés et a besoin d'un soutien immédiat.

Les communautés et les fournisseurs canadiens rendent la prestation des soins de santé plus innovante. Mais l'innovation ne consiste pas seulement à avoir de bonnes idées : c'est aussi ce que nous pouvons faire avec une idée et comment une idée peut être étendue afin d'avoir un impact maximum pour plus de gens. Nous croyons que l'innovation que nous constatons dans la prestation des soins de santé aux aînés devrait continuer d'être encouragée par l'investissement et le partage, coordonnés à l'échelle nationale.

Bien-être communautaire des aînés

Trop souvent, les aînés éprouvent des problèmes d'isolement, de mobilité et d'accessibilité, car les besoins uniques d'une population plus âgée ne sont pas pris en compte dans la planification et le développement communautaire. Les <u>collectivités-amies des aînés</u> contribuent également à de meilleurs résultats de santé pour les personnes âgées et favorisent la sécurité, la santé et la participation communautaire. Nous félicitons le gouvernement d'avoir alloué des fonds pour le logement des personnes âgées dans le budget fédéral de 2017 et de recommander une mesure supplémentaire : l'adoption d'un financement ciblé des collectivités-amies des aînés (<u>CAA</u>), un financement ciblé pour aider à promouvoir les collectivités amies des aînés dans nos provinces et municipalités, et la mise en œuvre de <u>normes de conception universelle</u> comme critères d'attribution de fonds pour de nouvelles infrastructures ou de rénovation d'infrastructures existantes.

Des investissements dans l'infrastructure pour des logements de soins de longue durée accessibles, sécuritaires et abordables pour les aînés sont nécessaires, et ils créeront des emplois et stimuleront l'économie. Ce besoin devient urgent : <u>l'Association canadienne des compagnies d'assurance de personnes</u> estime que les coûts des soins de longue durée s'élèveront à 1,2 billion de dollars au cours des 35 prochaines années. Même si les gouvernements accordent 595 milliards de dollars en programmes et en financement, il y aura probablement un déficit de 590 milliards de dollars. Des efforts coordonnés ainsi que des idées novatrices et l'engagement d'autres secteurs dans la façon de financer et de structurer les soins de longue durée seront nécessaires pour relever ce défi.

Sécurité du revenu de retraite essentielle pour les aînés

Permettre une meilleure santé et des modes de vie plus actifs et productifs qui contribuent à la croissance économique, la sécurité du revenu – l'un des déterminants sociaux de la santé les plus importants – est essentiel pour les personnes âgées.

Le faible taux de pauvreté des aînés au Canada était autrefois considéré comme l'un des grands succès en matière de politique publique du pays grâce à des programmes tels que les Régimes de pensions du Canada et du Québec, la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti. Mais les taux de pauvreté des aînés ont augmenté ces dernières années et les femmes en particulier sont touchées. Les changements récents dans le paysage de l'épargne-retraite et du revenu pourraient faire en sorte que les aînés de demain feront face à des difficultés croissantes si les gouvernements n'interviennent pas.

Une politique budgétaire bien pensée qui répond à tous les besoins des aînés contribuera à la croissance continue du Canada. Autrement dit, les personnes âgées qui mènent une vie saine et active et dont le revenu est prévisible et adéquat pourront continuer à contribuer à leurs collectivités et à leurs économies.

Ajuster la politique pour mieux répondre aux besoins en matière de retraite des Canadiens Un revenu adéquat, sûr et prévisible – ou le manque de revenu – est un enjeu majeur pour les Canadiens âgés, qui exige que beaucoup de personnes travaillent jusqu'à un âge avancé. L'accès aux régimes de retraite à prestations déterminées étant en baisse, de plus en plus de Canadiens doivent compter sur des mécanismes d'épargne moins prévisibles, comme les régimes à cotisations déterminées ou les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER). Les personnes qui n'ont que ces options ont de la difficulté à se constituer une sécurité de retraite adéquate pour plusieurs raisons.

Une raison : les frais de fonds communs de placement au Canada sont parmi les plus élevés au monde. L'étude réalisée en 2014 par Hugh Mckenzie, *Risky Business*, a conclu qu'un Canadien qui consacre un pourcentage régulier de son revenu à des véhicules d'épargne-retraite comme les REER engloutirait en moyenne 36 % de son épargne sur une vie en frais de gestion.

De plus, les REER et les véhicules similaires n'offrent pas les économies d'échelle et l'efficacité des régimes de retraite à prestations déterminées – risque de longévité, mise en commun des placements et protection contre l'inflation.

Les REER deviennent à la longue des fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR), lesquels sont imposables et comportent des retraits minimums obligatoires qui augmentent avec l'âge. Bien que les facteurs de retrait aient été modifiés en 2015, ces règles n'ont pas eu tendance à suivre le rythme de l'augmentation de la longévité. La structure du FERR peut amener certaines personnes à dépenser plus rapidement leur pécule que ce qui serait recommandé, ce qui les place en situation de difficulté financière, surtout plus tard dans la vie, lorsque les besoins peuvent être plus grands.

Ces problèmes peuvent et doivent être corrigés par des mises à jour des politiques, comme l'ajustement des règles relatives aux FERR afin de suivre le rythme de la longévité croissante.

Les récentes améliorations apportées aux régimes de pensions du Canada et du Québec sont arrivées trop tard pour la génération actuelle de personnes âgées. Certains aspects de la politique qui ont été retirés de l'expansion du Régime de pensions du Canada, comme les dispositions d'exclusion, devraient être revus et ajustés lors du prochain examen du régime.

Le gouvernement actuel a apporté des améliorations pour protéger les aînés les plus vulnérables sur le plan financier en augmentant de 10 % la prestation complémentaire du Supplément de revenu garanti. Des mesures continues visant à assurer la sécurité de la vieillesse demeurent viables et adéquates, et sont adaptées à l'inflation.

Importance des pensions à prestations déterminées

Les régimes de retraite à prestations déterminées sont l'un des moyens les plus efficaces d'assurer la sécurité du revenu de retraite, mais ils sont de plus en plus rares, leur couverture passant de 87 % des travailleurs canadiens en 1993 à seulement 38 % en 2011. C'est préoccupant.

Les revenus de retraite reviennent dans l'économie canadienne sous la forme de dépenses de consommation et de taxes et d'impôts, ce qui génère la croissance des entreprises et des emplois. Les retraités ayant des régimes à prestations déterminées sont moins susceptibles de compter sur l'aide gouvernementale, comme le Supplément de revenu garanti, et sont plus susceptibles d'être en meilleure santé et d'avoir de meilleurs résultats en santé, ce qui contribue à limiter les demandes pour le système de santé. Et, comme l'a si bien dit David Dodge, ancien gouverneur de la Banque du Canada et ancien sous-ministre des Finances, « les régimes à prestations déterminées ont des attributs positifs importants pour l'efficacité économique, en permettant une meilleure répartition de l'épargne ».

De nouveaux rapports démontrent que les Canadiens de toutes les générations veulent avoir accès à un revenu de retraite sûr et prévisible avec des prestations déterminées et qu'ils sont disposés à le payer. Les régimes de retraite à prestations déterminées continuent d'attirer et de retenir les employés. Il suffit de regarder notre propre fonction publique fédérale. Elle offre un régime de retraite à prestations déterminées sain et continu, et notre fonction publique s'est classée première dans le monde. Ce n'est pas un hasard si les Canadiens jouissent d'une qualité de vie élevée grâce à un bon gouvernement et à une fonction publique professionnelle et bien gérée qui attire et retient les meilleurs et les plus brillants candidats du pays.

Un obstacle potentiel à la sécurité de la retraite et à ses avantages considérables est le projet de loi C-27, Loi modifiant la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension.

Présenté en octobre 2016, le projet de loi C-27 introduirait un régime de retraite à prestations cibles ou à risques partagés dans le système de pensions fédéral du Canada. Ce type de régime transfère le risque inhérent aux marchés de capitaux aux participants des régimes de retraite plutôt qu'à l'employeur, comme c'est le cas avec le modèle à prestations déterminées.

Lorsque les marchés sont haussiers, tout le monde gagne avec des régimes de retraite à prestations cibles. Mais lorsque les marchés déclinent de façon notable, ce qui est inévitable, les retraités devront faire face à une difficulté qu'ils ne peuvent guère se permettre : l'incertitude du revenu, car les prestations de retraite peuvent être réduites – même pour les retraités.

Le projet de loi C-27 présente un problème plus profond : son traitement des prestations déterminées accumulées. Ce projet de loi vise à convertir les régimes de retraite à prestations déterminées accumulées ou gagnées en régimes de retraite à prestations cibles, ce qui sera irrésistible pour les employeurs qui ont des régimes à prestations déterminées, qu'ils soient dans le secteur public ou privé : les employeurs pourraient être en mesure de tout simplement abandonner les promesses de pension déjà faites aux employés et aux retraités. Les pensions à

prestations déterminées sont des rémunérations différées, et les salariés ont déjà fourni leurs services en échange de ces avantages.

En effet, le premier ministre Trudeau <u>a reconnu publiquement que les modifications rétroactives aux pensions ne devraient pas être autorisées</u> et qu'il est <u>inacceptable et injuste en principe</u> de retirer les prestations que les personnes âgées ont gagnées et accumulées au fil des ans.

Appliquées de façon juste et équitable, comme les nouveaux régimes ne le seront qu'à l'avenir, les prestations cibles pourraient rendre la retraite plus sûre pour certains Canadiens. Malheureusement, le projet de loi C-27 permettra aux régimes à prestations cibles de remplacer rétroactivement de bons régimes à prestations déterminées, ce qui aura une incidence sur les prestations de retraite accumulées des travailleurs et des retraités canadiens.

Au-delà de la valeur des pensions versées par les régimes à prestations déterminées aux économies, aux particuliers et aux employeurs, ces régimes sont aussi de grands investisseurs institutionnels dans l'économie canadienne. Les régimes de retraite canadiens investissent dans des actions canadiennes, mais aussi dans l'immobilier et l'infrastructure comme les routes, les ponts, les chemins de fer, les aéroports, les services publics et les pipelines. En raison de leur importance et de leur orientation à long terme sur la croissance, les fonds de pension sont particulièrement bien placés pour investir dans des projets à grande échelle et à long terme, y compris ceux envisagés par le plan *Investir dans le Canada* et la Banque de l'infrastructure du Canada.

Les changements dans le paysage de la retraite dont nous avons discuté auront des répercussions à plus long terme sur les économies locales et nationales. Des mesures doivent être prises pour améliorer le paysage de la sécurité de la retraite au Canada et faire en sorte que les mesures d'épargne-retraite créées pour les Canadiens soient efficaces, efficientes et réalistes.

Le soutien aux régimes à prestations déterminées et l'élimination des inefficacités dans les outils d'épargne-retraite feront en sorte que les aînés canadiens, aujourd'hui et dans l'avenir, seront bien placés pour continuer de contribuer à l'économie et à la croissance. Les éléments d'une stratégie pour y parvenir comprennent l'examen et l'amélioration des véhicules d'épargne personnelle comme les REER et les FERR, le resserrement des règles sur les régimes de retraite à prestations déterminées, les congés de cotisations, les exigences en matière de capitalisation et la révision des excédents des régimes. Les retraités fédéraux croient en outre que le gouvernement devrait retirer le projet de loi C-27 et revoir son plan de mise en œuvre des régimes de retraite à prestations cibles, compte tenu des préoccupations importantes qui ont été soulevées.

Observations finales

Les aînés et leurs familles jouent un rôle essentiel dans une économie saine et productive. Leur capacité de le faire dépend de la sécurité du revenu à la retraite et d'un système de soins de santé ciblé qui répond efficacement aux demandes des aînés.

Ce gouvernement s'est distingué lors des élections fédérales de 2015 avec une plateforme qui incluait un gouvernement juste, ouvert et transparent; des politiques publiques fondées sur des

données probantes; l'accent mis sur l'amélioration de la sécurité de la retraite pour les Canadiens grâce à un Régime de pensions du Canada amélioré et à des modifications à la Sécurité de la vieillesse; des mesures comprenant des investissements dans le logement abordable et les établissements pour personnes âgées, et un nouvel accord sur la santé axé sur les soins à domicile et un meilleur accès aux médicaments d'ordonnance nécessaires. Des mesures ont été prises pour remédier à plusieurs de ces problèmes. De plus, le large appui multipartite accordé à l'étude de ce comité et la motion de M. Serré témoignent d'un engagement et d'une conviction partagés que, ensemble, nous pouvons et continuerons de faire mieux pour les aînés au Canada.

Une recommandation finale de l'Association nationale des retraités fédéraux touche une mesure essentielle qui devrait être prise par ce gouvernement : la nomination d'un ministre responsable des Aînés, tout comme nous avons un ministre de la Jeunesse. Les Canadiens comprennent la nécessité d'un ministre responsable de la Jeunesse : les jeunes, après tout, sont l'avenir du Canada. Mais les aînés, le plus grand groupe démographique au Canada, qui contribuent plus que jamais à leurs collectivités et à leurs économies, devraient pouvoir compter sur un porte-parole qui se consacre à la défense de leurs besoins particuliers au sein du gouvernement, veillant à ce que les décisions en matière de politique publique soient toujours prises dans la perspective des aînés.

La croissance rapide des aînés au Canada est souvent décrite comme un tsunami gris; mais ce terme implique de mauvaises nouvelles, et le changement démographique du Canada ne doit pas être une catastrophe. Nous voyons une occasion de croissance économique stable et une mise à jour bien nécessaire de notre système de soins de santé vieillissant. En recentrant ses efforts sur les recommandations ci-dessus, le Canada ira dans le bon sens pour les aînés canadiens – et des générations de Canadiens y gagneront.

Présenté au nom de l'Association nationale des retraités fédéraux par :

Jean-Guy Soulière

Président

Association nationale des retraités fédéraux

865, chemin Shefford

Ottawa (Ontario) K1J 1H9

jgsouliere@federalretirees.ca

Tél.: 613-745-2559, poste 220

ean. Duy Soulière

Cell.: 613-724-3578

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la personne mentionnée ci-dessus.